

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 12 décembre 2018 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de décembre 2018 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Renaud Gosselin, maire suppléant	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement, Jean-Félix Lacroix, adjoint à l'aménagement et à la géomatique ainsi mesdames Annie Gagnon, coordonnatrice en attraction de talents pour la SDEG et Natascha Vigneault, agente de réseautage interculturel et de mobilisation du milieu pour le Carrefour jeunesse emploi sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point 8.1 Invitation – planification stratégique et le point 12.2 Soumissions – Collecte et transport des boues de fosses septiques

2018-216

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2018
- 6.0 BONS COUPS
- 7.0 **DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INCLUSION
 - 7.2 SUIVI - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
 - 7.3 DEMANDE DU COMITÉ DÉFI 2025 – AGENT AAIR
 - 7.4 DEMANDE D'APPUI – DÉSIGNATION DU MANDATAIRE ET DU FIDUCIAIRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE FQIS-PAGIEPS
 - 7.5 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON – OPPOSITION AU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE LIGNE BITERNE SUR LA ROUTE 263 ET LA ROUTE 108
 - 7.6 ENGAGEMENT DES SOMMES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019
- 8.0 **LOISIRS**
 - 8.1 INVITATION – PLANIFICATION STRATÉGIQUE
- 9.0 **CULTURE**

Aucun sujet à traiter.
- 10.0 **TRANSPORT**

Aucun sujet à traiter.

11.0 AMÉNAGEMENT

- 11.1 ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NO 2018-12 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DU LOT 5 742 883-P ET D'UNE PARTIE DES LOTS 4 966 851, 4 500 007, 4 966 852, 4 966 853 ET 4 966 854, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

12.0 ENVIRONNEMENT

- 12.1 OUTIL DE GESTION – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
- 12.2 SOUMISSIONS – COLLECTE ET TRANSPORT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

13.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Aucun sujet à traiter.

14.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 14.1 APPROBATION PAR LE MSP DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2017 ET RECOMMANDATIONS
- 14.2 DEMANDE AU GOUVERNEMENT – RÉVISION DE LA RÈGLE POUR LES RISQUES MOYENS ET ÉLEVÉS NÉCESSITANT UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

15.0 SERVICE D'ÉVALUATION

- 15.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 16.1 COMPTES À PAYER
- 16.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018
- 16.3 EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTER DÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019
- 16.4 AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS 2019
- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE

RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019

- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019
- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019
- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019
- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019
- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019
- AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019

16.5 DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS 2019

- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES

RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR
L'ANNÉE 2019

- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019

16.6 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU PRÉFET

16.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-15 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DU GRANIT

16.8 SUIVI BÂTISSE

16.9 REMPLACEMENT - DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC

17.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- COBARIC
- COGESAF
- Rapport du conseil d'administration de SDEG
- Ressourcerie du Granit
- Rapport Transports adapté et collectif
- Centre Universitaire des Appalaches
- Gestion Mont Gosford
- Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse
- Route des Sommets
- Comité voie de contournement

18.0 **PROJET ÉOLIEN**

18.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

19.0 **VARIA**

-

20.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**SUIVI DES RÉUNIONS**

- **Ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**
 - Annonce du versement de 86 572 \$ pour le 2^e versement dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté 2018.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**
 - Convention d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions.
- **Ville de Cookshire-Eaton**
 - Résolution no. 2018-11-666, ; demande au DGEQ de développer et d'offrir des 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales : Que lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Comité inter génération de la MRC du Granit**
 - Invitation à participer et à s'inscrire à la 12^e édition de la Semaine de l'intérgénération, qui se déroulera du 4 au 10 février 2019.
- **Des représentants de la MRC du Granit en visite à Ottawa**
 - Des élus et acteurs socio-économiques de la MRC du Granit participaient, le 30 octobre dernier, à une sortie à Ottawa organisée par le député fédéral de Mégantic-L'Érable, monsieur Luc Berthold. Cette activité a donné lieu à différentes rencontres avec des ministères fédéraux pour discuter de divers sujets d'actualités.
- **ÉNERGIE DU GRANIT (EDG)**
 - Communiqué de presse annonçant la distribution aux municipalités actionnaires de 910 577 \$ pour l'exercice financier 2019.
- **MRC du Granit**
 - La MRC du Granit est extrêmement heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), après plus de trois ans de démarches, pour son projet de construction de ses bureaux administratifs.
- **Tourisme Région Mégantic**
 - Présentation du bilan de la saison 2018 : une année exceptionnelle marquée par une hausse de fréquentation, une durée de séjour plus longue et une satisfaction importante des membres de l'industrie touristique locale !

COURRIER

- **Fondation du Cégep Beauce-Appalaches**
 - Remerciement pour le renouvellement de notre engagement financier pour une autre période de 5 ans.
- **FQM**
 - Envoi de la formation 2019 pour les équipes municipales à télécharger.
- **La Bouée**

- Appel à notre générosité pour contribuer à l'organisation et la réussite d'une fête de Noël pour permettre aux femmes et aux enfants victimes de violence d'avoir du plaisir en partageant un bon repas.
- **Luc Berthold, député Mégantic-L'Érable**
 - Félicitations pour l'obtention de la certification LEED, il désire saluer notre vision et notre initiative.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - Invitation à partager sa campagne de sensibilisation par sa capsule de prévention ; l'avertisseur du monoxyde de carbone, un allié efficace contre les intoxications.
- **Municipalité de Lambton**
 - Résolution no. 18-10-311 ; que la municipalité demande à la MRC du Granit un soutien financier au montant de huit mille récurrent et indexé selon l'indice du prix à la consommation afin de maintenir et développer les activités du bureau d'accueil de Lambton.
 - Lettre de remerciement, grâce au Fonds de développement de la MRC, la municipalité sera en mesure d'aller de l'avant dans le projet de rénovation du presbytère.
 - Résolution no. 18-11-326 ; déclare son intention de participer à l'offre de la Sûreté du Québec pour la présence de cadets policiers sur son territoire pour l'été 2019.
 - Copie certifiée de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil concernant la résolution no. 18-11-334 ; avise Hydro-Québec qu'elle s'oppose fermement au projet présenté le 5 septembre, demande le retrait du poteau électrique sur le terrain de la quincaillerie BMR, de remplacer la ligne biterne par une ligne qui cadre avec la villégiature. Demande à la MRC d'appuyer la résolution et au député monsieur François Jacques d'intervenir auprès des autorités responsables pour défendre l'opposition à ce projet.
- **Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton**
 - Avis de mise en vigueur du *règlement no. 2018-04 modifiant le règlement de zonage no. 2009-08 afin de modifier les usages résidentiels autorisés dans la zone RU-1 et créer la zone RU-11 le long du chemin des bois.*
- **Municipalité de Saint-Ludger**
 - Demande l'appui et la conformité pour la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 189 910 et son chemin d'accès situé en partie sur le lot 4 189 784 et le lot 4 189 910, afin de permettre les opérations d'extraction d'une carrière/gravière.
- **Municipalité de Notre-Dame-des-Bois**
 - Résolution no. 2018-10-442 ; demande au MTMDET de gérer et d'entretenir le chemin Franceville et la route Chesam en lieu et place de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois et de Val-Racine pour chacune de leur partie respective.
- **Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long**
 - Résolution no. 2018-10-2448 ; demande l'appui des municipalités et des MRC du Québec pour que soient maintenues et intensifiées les actions pour modifier les dispositions de la Loi sur l'instruction publique concernant entre autres, mais de manière non exhaustive, le droit des parents pour le choix de leur école et ce, dans le cas spécifique où le maintien de la dernière école du village est menacé en raison de l'application de cette (ces) disposition.
- **Municipalité de Saint-Romain**
 - Résolution d'adoption et copie du *règlement no. 2018-311 modifiant le règlement de zonage no. 2012-257 afin de modifier le zonage du lot 3 189 460, modifier les usages de la zone M-9 et modifier la zone tampon avec la zone industrielle I-3.*
- **Municipalité de Saint-Sébastien**
 - Résolution no. 11-275-2018 ; que la municipalité ne participe pas au projet Cadets-Policiers puisque les services de surveillance ou autres lors d'activités ne sont pas requis.

- **Municipalité de Val-Racine**
 - Résolution no. 2018-442 ; demande au MTMDET de gérer et d'entretenir le chemin Franceville et la route Chesam en lieu et place de la Municipalité de Val-Racine.
- **Projet PRÉE**
 - Du 28 novembre au 4 décembre, le Projet PRÉE vous invite à collaborer et à vous joindre à ce grand mouvement de sensibilisation auprès des employeurs, des jeunes et de leurs parents ! Les études, la priorité ! En tant que municipalité, n'hésitez pas à publier et à partager ces informations ou toute initiative qui encourage la conciliation études-travail :
Communiqué de presse, capsules vidéo Employeurs conciliants, mettant en vedette des employeurs conciliants de l'Estrie, dont Attraction Inc. à Lac-Drolet.
- **Récupération Frontenac Inc.**
 - Remerciements pour notre collaboration à la 3^e édition de leur journée porte ouverte du 27 octobre dernier.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Annonce une redistribution budgétaire en continu pour le programme RénoRégion ainsi que la procédure à suivre pour obtenir du budget pour la réalisation de dossiers supplémentaires sur notre territoire d'ici le 29 mars 2019.
- **Sopfeu**
 - Merci de nous aider dans la prévention en republiant nos messages de prévention afin de sensibiliser la population.

REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express – Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Quorum
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2018

2018-217

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2018

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

BONS COUPS

Monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, souligne la tenue du Noël des enfants la fin de semaine dernière avec la participation de 23 enfants qui ont tous reçu un présent.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, souligne la tenue du Noël des enfants la fin de semaine dernière avec la participation de 138 enfants.

Monsieur Jean-Marc Grondin, maire de la Municipalité de Audet, souligne la tenue d'une activité de clôture de la saison de soccer pour laquelle il y a eu 36 inscriptions l'été dernier.

Monsieur Gaby Gendron, maire de la Municipalité de Frontenac, souligne qu'un commerçant de la Municipalité de Frontenac ayant participé aux 4 marchés de Noël tenus dans 4 différentes municipalités a manqué d'inventaire à chacun d'eux.

Monsieur Guy Brousseau, maire de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, mentionne qu'un Noël des enfants aura lieu la fin de semaine prochaine et que 95 cadeaux ont été emballés pour l'occasion.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, souligne la tenue de la mission économique à Montréal le 5 décembre dernier et les rencontres pertinentes faites à la Maison des Régions.

Monsieur Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway, mentionne qu'un Noël des enfants aura lieu la fin de semaine prochaine, organisé par le Club des Lions.

Monsieur Mario Lachance, maire de la Municipalité de Stornoway, mentionne que la borne électrique est fonctionnelle.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, souligne la tenue du souper des bénévoles la semaine dernière.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, souligne la tenue du souper des aînés la fin de semaine prochaine.

7.0	DÉVELOPPEMENT
-----	---------------

7.1

ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INCLUSION

Mesdames Annie Gagnon et Natasha Vigneault présentent aux maires un document préparé dans le cadre de l'élaboration d'une Politique territoriale sur l'inclusion et la diversité culturelle. Entre autres, il est question de la nécessité d'une telle politique et de son mode de gouvernance qui s'apparenterait à l'élaboration d'un document qui serait utilisé à titre de cadre de référence que chacun des milieux pourrait adapter à ses réalités.

2018-218**ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF**

ATTENDU QUE le programme DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC, en vigueur depuis février 2016, a fait ressortir l'importance de préparer la population, ainsi que les entreprises, les organismes et les institutions de son territoire, à accueillir et intégrer des personnes immigrantes de toute origine;

ATTENDU QUE ledit programme vise à mobiliser les milieux afin de favoriser l'inclusion et la participation des nouveaux arrivants, et plus particulièrement des personnes immigrantes, en français, à la vie collective;

ATTENDU QU'un Comité tactique sur la diversité culturelle, composé de représentants des entreprises, des organismes, des institutions et de membres de la diversité culturelle, depuis le mois de mai 2016, guide les activités dudit programme en matière de sensibilisation et de mobilisation des milieux;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé une demande d'aide financière, en mars 2018, résolution no 2018-44, au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du programme « Mobilisation-Diversité 2018-2019 » afin de renforcer les activités de rétention du programme DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires a mandaté la Société de développement économique du Granit (SDEG) pour en assurer la coordination et la gestion;

ATTENDU QUE le MIDI a accepté d'octroyer une aide financière;

ATTENDU QUE puisque les municipalités ont un rôle important dans l'accueil des nouveaux arrivants sur leur territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élaborer une politique qui prévoit des mécanismes en lien avec l'accueil et l'inclusion;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate le Comité tactique sur la diversité culturelle, afin qu'il lui propose une politique territoriale en cette matière, ainsi qu'un plan d'implantation et des modalités de gouvernance appropriées.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la Société de développement économique du Granit et ses partenaires, pour assurer la coordination et la gestion des travaux du Comité tactique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2**SUIVI - COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE**

Aucun sujet n'est traité.

7.3

DEMANDE DU COMITÉ DÉFI 2025 – AGENT AAIR**2018-219****DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMITÉ DÉFI 2025 – AGENT AAIR**

ATTENDU QUE le comité Défi 2025 a fait parvenir à la MRC une demande de participation financière au projet d'un agent AAIR visant l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes désireuses de s'établir dans la région;

ATTENDU QUE le comité Défi 2025 s'est donné comme mission de contrer la décroissance de la population du territoire;

ATTENDU QUE le maintien des services en région fait partie des priorités de la MRC du Granit et que cette dernière intervient sur de nombreux aspects, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Société de développement du Granit (SDEG), mandatée par la MRC pour assurer le développement, pilote un projet de recrutement et de rétention de main-d'œuvre appelé Défi carrière Mégantic et que deux (2) employés y sont attitrés;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu une aide financière du *Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* afin de contribuer au Défi carrière Mégantic et pour élaborer une Politique d'accueil de la diversité culturelle;

ATTENDU QUE la MRC et la SDEG ont créé le Fonds de développement (projets structurants) duquel des sommes sont investies à la réalisation de priorités d'intervention, entre autres, au niveau de la démographie et de la main-d'œuvre, du développement économique et les emplois et la mise en valeur du territoire en passant inévitablement par la solidarité régionale, le sentiment d'appartenance et la participation citoyenne;

ATTENDU QUE la SDEG compte parmi son équipe des agents de développement rural et en loisirs qui travaillent en collaboration avec les comités de développement et les comités loisirs des municipalités du territoire pour dynamiser le territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a élaboré en 2017 un Plan d'aménagement de la zone agricole (PDZA) lequel prévoit des actions concrètes visant à favoriser le plein développement du potentiel agricole, forestier et agroalimentaire du territoire de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE toutes ces actions visent l'attractivité, l'intégration et la rétention de gens sur le territoire en plus de voir à sa vitalité économique et son occupation dynamique;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)* prône le dépôt de projets pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ainsi que les autres MRC de l'Estrie sont à élaborer un projet pour l'engagement d'une ressource par MRC pour une durée de 3 ans pour la mise en place d'actions au niveau de l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention de nouveaux résidents;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires informe le Comité Défi 2025 qu'il ne peut contribuer à la demande déposée par manque de moyens financiers et parce qu'il contribue par la multitude d'actions énumérées au préambule de la présente résolution.

QUE le conseil des maires tient à souligner le travail effectué par le Comité Défi 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

DEMANDE D'APPUI – DÉSIGNATION DU MANDATAIRE ET DU FIDUCIAIRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE FQIS-PAGIEPS

2018-220

APPUI À LA DÉSIGNATION DU MANDATAIRE ET DU FIDUCIAIRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE FQIS-PAGIEPS

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;

CONSIDÉRANT QUE le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC peuvent conclure des ententes avec des ministères et organismes du gouvernement pour la mise en œuvre des priorités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE la TME est le comité de sélection de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie se sont concertées afin de conclure une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de la mise en œuvre d'une nouvelle Alliance pour la solidarité en Estrie ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE désigner La Table des MRC de l'Estrie comme mandataire et fiduciaire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région de l'Estrie.

QUE madame le préfet soit autorisée à signer l'Entente administrative portant sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales et tous les documents afférents.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, pour appui, à la Table des MRC de l'Estrie l'autorisant à négocier l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON – OPPOSITION AU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE LIGNE BITERNE SUR LA ROUTE 263 ET LA ROUTE 108

2018-221**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMBTON –
OPPOSITION AU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE LIGNE BITERNE SUR LA ROUTE 263 ET LA
ROUTE 108**

ATTENDU QU'Hydro-Québec a présenté un projet le 5 septembre dernier concernant la construction d'une nouvelle ligne biterne sur la route 263 débutant à l'intersection de la route 263 et de la route 108;

ATTENDU QUE le projet inclut un poteau électrique exposé aux collisions à l'intersection de la route 108 et de la route 263;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal de Lambton est préoccupé par la sécurité routière ainsi que ses usagers;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal de Lambton s'oppose au projet tel que présenté par les intervenants d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'objectif du projet concerne le transfert des charges électriques alimentées par le poste de Lambton vers le poste de Saint-Évariste;

ATTENDU QU'au cours des dernières décennies, la Municipalité a fait des efforts considérables pour valoriser la villégiature et conserver la vue panoramique de ses paysages;

ATTENDU QUE les paysages reconnus pour leurs beautés contribuent à rendre notre patrimoine collectif inestimable;

ATTENDU QU'une ligne biterne dans ce secteur ne cadre pas dans le paysage;

ATTENDU QUE l'intersection de la route 108 et de la 263 est au centre du village et est achalandée tant par les piétons que par les véhicules;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la résolution fasse partie intégrante;

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Lambton dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec l'avisant qu'elle s'oppose fermement au projet présenté le 5 septembre dernier sur son territoire.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Lambton dans sa demande à Hydro-Québec de modifier le projet de manière à retirer le poteau électrique sur le terrain de la Quincaillerie BMR à l'intersection de la route 108 et de la route 263.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie la Municipalité de Lambton dans sa demande à Hydro-Québec de remplacer la ligne biterne par une ligne qui cadre avec la villégiature de la Municipalité.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Lambton, à Hydro-Québec ainsi qu'au député de Mégantic, monsieur François Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6

ENGAGEMENT DES SOMMES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019**2018-222****ENGAGEMENT DES SOMMES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a signé avec la MRC du Granit, en décembre 2016, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, un montant minimal de 754 821 \$, et ce, pour les années 2017-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer avec la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2018-2019, une entente de service en lien avec la gestion des sommes reçues du Fonds de développement des territoires en ce qui a trait au développement économique et local;

ATTENDU QUE la MRC a reçu du MAMOT pour l'année 2018-2019, un montant de 798 361 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2018-2019, une somme de 200 000 \$ tirée du Fonds de développement des territoires pour la réalisation du Plan d'action local économie et emploi (PALÉE).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit verse à la Société de développement économique du Granit (SDEG), pour l'année 2018-2019, une somme de 180 000 \$ tirée du Fonds de développement des territoires pour des projets structurants.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'attribution suivante d'une partie des sommes tirée du Fonds de développement des territoires, et ce pour l'année 2018-2019, soit :

- 144 000 \$ au fonctionnement du développement économique;
- 98 585 \$ au fonctionnement du développement local;
- 88 550 \$ au fonctionnement de l'aménagement;
- 64 226 \$ au développement de la région 05;
- 23 000 \$ aux projets spécifiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	LOISIRS
-----	---------

8.1

INVITATION – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien rappelle aux maires qu'une invitation leur a été envoyée en lien avec la planification stratégique en loisirs de la MRC du Granit qui se tiendra le 23 janvier prochain. Elle souligne l'importance que chaque municipalité ait au moins un représentant.

9.0	CULTURE
-----	---------

Aucun sujet à traiter.

10.0 TRANSPORT

Aucun sujet à traiter.

11.0 AMÉNAGEMENT

11.1

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NO 2018-12 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DU LOT 5 742 883-P ET D'UNE PARTIE DES LOTS 4 966 851, 4 500 007, 4 966 852, 4 966 853 ET 4 966 854, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

2018-223

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NO 2018-12 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DU LOT 5 742 883-P ET D'UNE PARTIE DES LOTS 4 966 851, 4 500 007, 4 966 852, 4 966 853 ET 4 966 854, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a entrepris par le biais de son règlement 2018-12 de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à ce sujet ont été respectées et que le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'entrée en vigueur de ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que « après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, le conseil adopte un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement apporter, pour tenir compte de la modification du schéma, et identifie toute municipalité qui devra adopter un règlement en vertu de l'article 116 pour tenir compte de cette modification. Une copie certifiée conforme de ce document est transmise à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement »;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC adopte le DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ VISÉE SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-12 préparé en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le tout tel que transcrit à la suite de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-12**

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE
APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ VISÉE**

Conséquentement à l'adoption du **RÈGLEMENT NO 2018-12 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 2017-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN DE MODIFIER L'AFFECTATION DU LOT 5 742 883-P ET D'UNE PARTIE DES LOTS 4 966 851, 4 500 007, 4 966 852, 4 966 853 ET 4 966 854, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE**, voici la nature des modifications que la municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Val-Racine : Inclure le lot 5 742 883-P à l'affectation Récréation type 2 et une partie des lots 4 966 851, 4 500 007, 4 966 852, 4 966 853 et 4 966 854 à l'affectation Rurale;

Copie certifiée conforme ce 12 décembre 2018

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

12.0 ENVIRONNEMENT

12.1

OUTIL DE GESTION – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Monsieur Jean-Félix Lacroix présente aux maires un outil Web qu'il est à développer pour informer les citoyens au niveau de la collecte boues de fosses septiques. Afin de rendre l'outil plus complet, des informations concernant la cueillette des matières résiduelles seront aussi disponibles ainsi que d'autres informations pertinentes. La mise en place d'un tel outil a pour but premier de diminuer le nombre d'appels, lequel est plus qu'important, à la MRC, surtout en ce qui concerne les vidanges d'installations septiques. Les maires posent plusieurs questions en lien avec l'outil développé et ses possibilités.

12.2

SOUMISSIONS – COLLECTE ET TRANSPORT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

2018-224

ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE le contrat de la MRC pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques s'est terminé au 31 octobre 2018;

ATTENDU QUE le conseil des maires désirait poursuivre la livraison de ce service aux citoyens des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a lancé un appel d'offres le 15 novembre 2018 pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques des 20 municipalités du territoire;

ATTENDU QUE 2 offres de services ont été déposées aux bureaux de la MRC du Granit et ont été ouvertes ce 12 décembre 2018;

ATTENDU QUE la conformité des offres de services a été vérifiée et que toutes étaient conformes;

ATTENDU QU'après analyse, il est recommandé de sélectionner le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la compagnie Services Sanitaires Denis Fortier soit celle retenue pour procéder à la collecte et au transport des boues de fosses septiques des 20 municipalités du territoire, et ce pour une durée de 5 ans à compter de janvier 2019, le tout pour un montant de 2 128 135,37 \$ tel que prévu pour l'Option A de l'appel d'offres.

QUE madame la préfet et madame la directrice générale soient mandatées pour signer le contrat nous liant à ladite compagnie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Aucun sujet à traiter.

14.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

14.1

APPROBATION PAR LE MSP DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2017 ET RECOMMANDATIONS

Madame le préfet informe les maires que le ministère de la Sécurité publique a approuvé le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2017. Elle souligne les éléments sur lesquels le MSP a attiré notre attention et qui ne sont pas toujours respectés.

14.2

DEMANDE AU GOUVERNEMENT – RÉVISION DE LA RÈGLE POUR LES RISQUES MOYENS ET ÉLEVÉS NÉCESSITANT UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

2018-225

DEMANDE AU GOUVERNEMENT – RÉVISION DE LA RÈGLE POUR LES RISQUES MOYENS ET ÉLEVÉS NÉCESSITANT UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique a élaboré, en mai 2001, un document intitulé : *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*;

ATTENDU QUE l'objectif 3 dudit document stipule que « *Cet objectif commande enfin la production de plans particuliers d'intervention pour les risques les plus élevés de manière à accroître l'efficacité de l'intervention des pompiers en cas d'incendie et, par conséquent, à réduire les conséquences d'un tel événement.* »

ATTENDU QUE selon les orientations, les risques plus élevés, soit les moyens, élevés et très élevés, nécessitent l'élaboration de plans d'intervention et que par

conséquent, les visites y étant reliées doivent être effectuées par un technicien en prévention incendie;

ATTENDU QUE l'engagement d'un technicien en prévention incendie peut s'avérer ardu considérant la pénurie de main-d'œuvre et la situation géographique de la MRC du Granit qui est considérée comme un milieu éloigné;

ATTENDU QUE l'obligation d'engager un technicien en prévention incendie vient ajouter un fardeau fiscal aux municipalités;

ATTENDU QUE les fermes, les entreprises acéricoles et les tours de communication ne sont pas nécessairement accessibles à l'année, certaines ne l'étant à aucun moment, et que certaines d'entre elles ne nécessiteraient aucun plan d'intervention de par leur nature et leur infrastructure;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Sécurité incendie* prévoit à son article 10 que le Schéma de couverture de risques détermine, pour chaque catégorie de risques, des objectifs de protection optimale contre les incendies;

ATTENDU QUE les fermes, les entreprises acéricoles et les tours de communication sont catégorisées comme étant des risques moyens et élevés mais que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Granit prévoit une intervention optimale, selon l'accessibilité, les moyens et les possibilités;

ATTENDU QUE la visite de ces bâtiments correspond à l'objectif 3 des orientations en répertoriant des données cibles sur les lieux et la présence de matières dangereuses, permettant ainsi aux intervenants d'avoir accès aux informations recueillies et de cette manière, d'accroître l'efficacité de leurs interventions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Ministère de la Sécurité publique d'abolir l'obligation d'élaborer un plan particulier d'intervention pour certains bâtiments classifiés risques moyens et élevés tels que : les fermes, les entreprises acéricoles et les tours de communication, lesquels présentent des caractéristiques qui permettraient cette exception.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Ministère de la Sécurité publique de permettre une plus grande latitude aux municipalités en acceptant que lesdits bâtiments soient visités par des personnes formées plutôt que par un technicien en prévention incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 SERVICE D'ÉVALUATION

15.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de novembre, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

16.0 ADMINISTRATION

16.1

COMPTES À PAYER

2018-226**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Novembre 2018	40 226,59 \$
-------------------	---------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de novembre 2018. Aucune question n'est posée.

16.3

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTER DÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**2018-227****EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTER DÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté les prévisions budgétaires 2019 lors de sa séance du 28 novembre 2018;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2019 de certains excédents de fonctionnement de 2018;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2019 des transferts inter département de 2018 et 2019;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient l'affectation en 2019 de certains surplus ou déficits;

Il est proposé, appuyé et appuyé :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient de la réaffectation en 2019 des excédents de fonctionnement de 2018, des transferts inter département de 2018 et 2019 et de l'affectation en 2019 des surplus ou déficits, et ce, de la manière suivante :

Excédents de fonctionnement de 2018 qui seront réaffectés en 2019 :	
Évaluation	75 048 \$
Boues	17 324 \$
Administration	113 789 \$
Aménagement et urbanisme	5 000 \$
Environnement	29 765 \$
Schéma de couverture de risques	17 500 \$
Service de prévention	10 000 \$
Loisir	4 446 \$
Développement local	2 130 \$
Développement économique	10 000 \$
Transferts inter département de 2018 et 2019 qui seront réaffectés en 2019 :	
Boues	20 000 \$
Administration	17 000 \$
Environnement	(20 000) \$
Loisir	(13 375) \$
Culture	13 375 \$
Développement urbain	(7 000) \$
Développement économique	(10 000) \$
Affectation des surplus/déficits pour l'exercice 2019 :	
Administration	31 000 \$
Environnement	(20 594) \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS 2019

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie transport, évaluation, boues de fosses septiques, DAB, administration, élus, élection, fondation du cégep, aménagement et urbanisme, PDZA, environnement, schéma de couverture de risques, loisir et culture, développement local, développement économique et autres des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie gestion des résidus domestiques dangereux des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Peter Manning, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Guy Brousseau, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte, transport et le traitement des matières recyclées autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Jean-Marc Grondin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie collecte et transport des matières organiques autres qu'industrielles des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Jacques Breton, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie du service de prévention des incendies des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019

Le maire, monsieur Gaby Gendron, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de permettre de recueillir pour 2019, les argents nécessaires aux activités prévues à la partie de l'utilisation de la bibliothèque du Cégep par les étudiants des prévisions budgétaires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit.

16.5

DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS 2019

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Gaby Gendron, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTION, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Jacques Bergeron, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Claude Roy, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Peter Manning, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES

RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Michel Ouellet, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Jacques Breton, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019

QU'il soit, par la présente, déposé par le maire, monsieur Jean-Luc Fillion, le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2019 », et ce, tel que prévu par l'article 445 du *Code municipal*.

16.6

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU PRÉFET

Tel que prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame le préfet dépose, devant le conseil des maires, sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

16.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-15 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DU GRANIT

2018-228

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-15 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 445 du *Code municipal* ont été respectées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le « RÈGLEMENT NO 2018-15 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE

PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC DU GRANIT » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8

SUIVI BÂTISSE

Madame le préfet informe les maires de la réception du certificat officiel d'accréditation et de la plaque pour la certification LEED, laquelle a été installée à l'accueil au rez-de-chaussée.

16.9

REMPACEMENT - DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC

2018-229

REMPACEMENT - DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le maire de Lac-Drolet, monsieur Michel Ouellet, soit nommé en remplacement de monsieur Rock Couët sur les comités suivants :

- Comité de sécurité incendie;
- Conseil d'administration de la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Il n'y a aucun développement.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Il n'y a aucun développement.

Table des MRC de l'Estrie :

Une rencontre a eu lieu cette semaine à laquelle il a été mentionné que la facture de la Sûreté du Québec serait rendue disponible demain.

COBARIC :

Il n'y a aucun développement.

COGESAF :

Il n'y a aucun développement.

Conseil d'administration de SDEG :

Une rencontre est prévue demain.

Ressorcerie du Granit :

Il n'y a aucun développement.

Comité Transports adapté et collectif :

Il n'y a aucun développement.

Centre universitaire des Appalaches :

Il n'y a aucun développement.

Gestion Mont Gosford :

La coupe de bois est débutée.

Comité d'action pour la lutte à la pollution lumineuse

Il n'y a aucun développement.

Route des Sommets

Il n'y a aucun développement.

Comité voie de contournement

Les citoyens ont été informés via la radio que des relevés sismiques étaient effectués cette semaine.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI	
--------------------------------	--

J'informe les maires que le mois de novembre a affiché un rendement de 21 % supérieur à ce qui avait été budgété. Quant aux dépenses, elles sont de 13 % inférieures par rapport à ce qui avait été prévu. Au global, le rendement de l'année en cours est de 7 % supérieur par rapport aux prévisions. L'EBITDA (bénéfice) de l'année est donc de 9 % au-dessus du budget.

19.0	VARIA
------	-------

Aucun sujet à traiter.

20.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Aucune question n'est posée.

21.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

2018-230**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 12 décembre 2018 soit levée, il est 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 12 décembre 2018, et ce pour les résolutions 2018-222, 2018-226, et 2018-227.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale